

DEMANDE D'ACCES AU PARKING DE LA FACULTE  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021  
PERSONNELS DU COLLEGE / LYCEE MARIE-CURIE (SCEAUX)

Seuls les véhicules ayant fait l'objet d'une demande d'accès sont autorisés à stationner dans le parking de la faculté.

**Horaires d'ouverture du parking** : de 7h30 à 22h00 du lundi au samedi

Fermé les dimanches et les jours fériés

Il n'est pas autorisé de laisser son véhicule stationné en dehors des horaires d'ouverture.

**Entrée** : 35 avenue Paul Langevin - 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

La sortie s'effectue boulevard Desgranges

IDENTITE DU DEMANDEUR

- NOM :
- PRENOM :
- ADRESSE :
- CODE POSTAL - VILLE :
- N° PORTABLE :
- N° PLAQUE IMMATRICULATION :

PIECES A FOURNIR

- ✓ Justificatif d'emploi au collège/lycée Marie-Curie
- ✓ Copie de la carte grise du véhicule pour lequel l'accès est demandé
- ✓ Le présent formulaire rempli avec cachet du service financier ou s'effectue le règlement :  
Bureau A403 Bât.A 4<sup>ème</sup> étage

**Dossier complet à remettre à l'accueil du bâtiment A**

REGLEMENT (carte bancaire uniquement) à effectuer au service financier (bureau A403)

Carte de parking 12€  
*(Le renouvellement en cas de perte ou de carte endommagée est facturé 12€)*

Abonnement annuel pour les personnels du collège/lycée Marie-Curie de Sceaux 12€  
*(Validité 10 mois du 01/09/20 au 30/06/21)*

**TOTAL A REGLER** ..... €

(Cadre réservé à l'administration)

Cachet du Service Financier valant attestation de paiement

Date du dépôt de la demande : ...../...../.....

Date du retrait de la carte : ...../...../.....

N° de la carte :